

Testament olographe/régime de la communauté

Par **chichoune**, le **11/09/2004** à **09:29**

Je voudrais savoir si dans le cadre d'un régime matrimonial "communauté", un testament olographe peut supplanter les droits de l'époux, si ce testament est fait au bénéfice des enfants donc contraire au régime de la communauté.

Merci d'avance !

Par **germier**, le **13/09/2004** à **09:54**

Du moment que le testament ne porte pas atteinte à la réserve des héritiers, tout est possible.

Le problème avec un testament olographe, c'est qu'il faut que le ou les héritiers le trouve et ensuite le mette en circulation; on ne peut exclure l'hypothèse qu'il soit trouvé par un héritier qui s'estimant lésé le détruit.